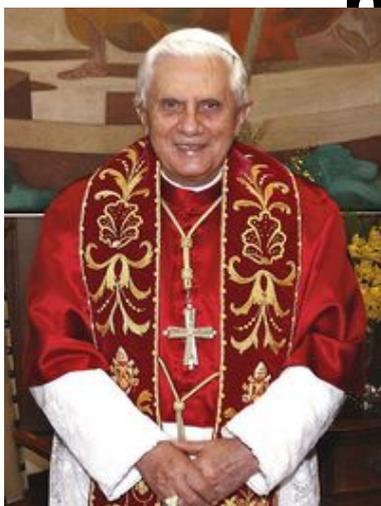


<http://jesuschristenfrance.fr/france-europe-et-christianisme/article/pape-benoit-xvi-les-etats-ont-le-droit-de-defendre-leurs-frontieres-et-reguler>

# Pape Benoît XVI : Les Etats ont le droit de défendre leurs frontières et réguler les flux migratoires



- France, Europe et Christianisme -  
Date de mise en ligne : lundi 11 septembre 2017

---

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

---

## **Pape Benoît XVI : Les Etats ont le droit de défendre leurs frontières et réguler les flux migratoires**

« Le pape François vient de publier un texte sur les migrants. Un texte qui déchire profondément les catholiques et déchaîne ire et insultes. Nous avons publié diverses réactions et nous retrouvons aujourd'hui cette mise au point du pape Benoît XVI en 2010 que relate le Figaro.

**Pour le Pape, les États ont le droit de réglementer les flux migratoires et de défendre leurs frontières.**

Benoît XVI a rappelé, mardi (octobre 2010), la pensée de l'Église catholique sur la question de l'immigration. Si toute personne détient le « droit à immigrer » en vue « de meilleures conditions de vie », « les États ont le droit de réglementer les flux migratoires et de défendre leurs frontières en garantissant toujours le respect dû à la dignité de chaque personne humaine ».

Il a ajouté : « Les immigrés ont le devoir de s'intégrer dans le pays d'accueil, en respectant ses lois et l'identité nationale. »

Cette mise au point, contenue dans son message annuel pour la Journée mondiale du migrant et du réfugié, intervient deux mois après la polémique sur l'interprétation de ses propos, le 22 août dernier. Une phrase - « accueillir les légitimes diversités humaines » - sortie de son contexte liturgique avait alors donné l'impression que le Pape critiquait la gestion française de la crise des Roms. Ce malentendu fut même à l'origine de l'audience accordée, le 8 octobre dernier, par Benoît XVI au président Sarkozy. En outre, ce message officiel de mardi contredit Mgr Agostino Marchetto, ancien secrétaire du conseil pontifical pour les migrants. En août dernier, ce prélat italien avait ouvertement critiqué la politique de la France. Il a dû présenter sa démission depuis. Bien sûr, devant « différentes formes de persécutions », écrit le Pape, il arrive « que la fuite devienne nécessaire ».

Toute la question, pour l'Église, est alors de combattre « le manque de fraternité entre les hommes et entre les peuples » et « tout égoïsme nationaliste » car « il faut aider ceux qui sont contraints de quitter leur maison ou leur terre ». Comment ? En faisant notamment appliquer « les engagements précis de la communauté internationale » pour assurer le « respect de leurs droits » aux « réfugiés et migrants forcés » mais aussi « de justes préoccupations pour la sécurité et la cohésion sociale ».

Signé fin septembre, ce message du Pape rappelle aussi que l'Église catholique promeut « l'accueil chrétien » et l'idéal « d'une seule famille de frères et de soeurs dans des sociétés qui deviennent toujours plus multiethniques et interculturelles, où les personnes de diverses religions aussi sont encouragées au dialogue afin que l'on puisse parvenir à une coexistence sereine et fructueuse dans le respect des différences légitimes ».

## Pape Benoît XVI : Les Etats ont le droit de défendre leurs frontières et réguler les flux migratoires

Source Figaro

Voici également le message pour la journée des migrants de Benoît XVI en 2011 : "Les immigrants ont le devoir de s'intégrer dans le pays d'accueil, en respectant ses lois et l'identité nationale." »

Source :

[infocatho Benoît XVI les Etats ont le droit de défendre leurs frontières et de réguler les flux migratoires](#)